

AVIS PUBLIC D'APPEL A CANDIDATURES COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE
EXPLOITATION ECONOMIQUE

A L'OCCASION DU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

**Parc de la Légion d'Honneur de Saint-Denis
Mardi 14 Juillet 2026 de 18h00-00h30**

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente procédure de sélection préalable vise à la délivrance par la Commune nouvelle de Saint-Denis d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public permettant à l'occupant de procéder à une exploitation économique en proposant une activité de ***stands de boissons alcoolisées et non alcoolisées***.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION

La France se pare de sa plus belle parure pyrotechnique pour célébrer sa fête nationale célébrée le 14 juillet. Saint-Denis ne fait pas exception à la règle et offre chaque année un véritable spectacle de couleurs et de sons attirant des milliers de curieux venues partager ensemble un moment de joie et de convivialité.

Compte tenu de la forte fréquentation attendue, il est proposé d'ouvrir exceptionnellement deux emplacements destinés à l'exploitation de stands de buvette alcoolisée et non alcoolisée.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

L'autorisation d'occupation du domaine public prendra la forme d'une autorisation d'occupation du domaine public (AOT) conclue avec l'occupant le 14 juillet 2026. Cette AOT aura vocation à préciser les règles d'occupation de l'emplacement. La Commune se réserve le droit d'en contrôler le respect par l'occupant.

En tout état de cause, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ainsi délivrée demeure précaire et révocable et doit rester compatible avec l'affectation et la conservation du domaine.

L'AOT prévoira notamment les obligations suivantes :

- L'occupant installera son stand sur l'emplacement prévu, dans l'état constaté lors de la visite préalable contradictoire sans qu'il ne puisse exiger de la commune la réalisation de quelconques travaux pour son installation ;
- L'occupant devra souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation couvrant les éventuels dommages liés à l'activité exercée sur les emplacements, valable pour toute la durée de l'occupation, et transmettre l'attestation correspondante à la Commune ;
- En cas d'évènement ou de nécessité impérieuse, la Commune pourra demander le déplacement de la structure ;
- L'occupant devra procéder à ses frais au nettoyage des espaces publics situés dans un rayon de 10 mètres autour de son stand ;
- L'occupant devra supporter seul toutes les contributions, taxes et impôts afférents à son activité.

ARTICLE 4 : REDEVANCE

En application de l'article L. 2125-1 et L. 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation de chacun de l'emplacement donnera lieu au paiement d'une redevance, tenant compte des avantages procurés au titulaire de l'autorisation.

Le montant de celle-ci est de : 103€/unité/jour

Cette redevance sera versée à l'établissement public territorial de Plaine Commune, gestionnaire du domaine public communal.

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION

L'occupant sera sélectionné après étude de l'ensemble des candidatures présentées dans le délai imparti et dans le respect des principes d'impartialité et de transparence.

Les candidatures seront examinées en fonction des critères suivants :

- **Critère 1** : Qualité et diversité de l'offre proposée en fonction du public visé **(40%)**
- **Critère 2** : Engagements en faveur de la préservation de l'environnement **(20%)**
- **Critère 3** : Tarifs pratiqués auprès du public **(20%)**
- **Critère 4** : Expérience dans l'exploitation de buvettes lors d'événements de grandes affluences **(20%)**

ARTICLE 6 : CALENDRIER ET MODALITES DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 juin 2026 à 17h.

Le dossier de candidature à compléter est téléchargeable sur le site de la ville (<https://saintdenis.fr/appels-projets>) ou à retirer auprès de :

Ville de Saint-Denis
Direction du commerce
Immeuble Saint Jean - Accueil de la direction du commerce
6, rue de Strasbourg
93 200 Saint-Denis

Le dossier de candidature complété est à adresser par mail à : commerces@saintdenis.fr

Le dossier de candidature doit **OBLIGATOIREMENT** comporter les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité ;
- Un extrait K-bis ou de n° de SIRET de **moins de 3 mois** ;
- Une attestation d'assurance responsable civile professionnelle liée à l'activité et responsabilité civile d'exploitation **avec période de validité** ;
- Une photocopie de la carte de commerçant ambulant, pour les non dionysiens ;
- **Le dossier de candidature dûment complété, joint en annexe du présent appel à candidatures.**

ARTICLE 7 : EXAMEN DES DOSSIERS

Seuls les dossiers complets et déposés au plus tard le 28 juin 2026 à 17h00 seront examinés par la commission d'attribution.

Les candidatures complètes seront examinées sur la base des principes et critères fixés à l'article 5 du présent appel à candidature. Si elle le juge nécessaire, la Commune pourra contacter les candidats afin d'obtenir des précisions sur leur projet. La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si elle considère que les candidatures ne sont pas satisfaisantes ou pour un motif d'intérêt général. La Commune n'est en aucun cas tenue par un quelconque délai de désignation.

ARTICLE 8 : ANNEXES

Les annexes au présent avis sont les suivantes :

- Dossier de candidature à compléter.
- RODP 2026 de Plaine Commune

DOSSIER DE CANDIDATURE « FEU D'ARTIFICE 2026 »
(A compléter et renvoyer obligatoirement)

COORDONNEES DU CANDIDAT

Raison sociale :

N° KBIS ou SIRET :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du porteur de projet :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

☎ Portable :

@Email : Site internet :

Quelle expérience possédez-vous dans l'exploitation d'une buvette lors d'un grand évènement ?

-

Quel type de boissons souhaitez-vous proposer ?

-

Quelle est la fourchette de prix de vos boissons ?

-

Quels sont les signes de qualité des produits proposés (qualification, label...) ?

-

Quelle est votre filière d'approvisionnement ?

-

Décrivez les caractéristiques techniques de votre stand (longueur, largeur, hauteur...) :

-

Décrivez le matériel utilisé et ses caractéristiques techniques (donner obligatoirement la puissance en watt) :

-
.....
.....
.....

Décrivez les dispositions envisagées pour la préservation de l'environnement :

-
.....
.....
.....

Commentaires :

-
.....
.....

J'atteste sur l'honneur les déclarations mentionnées ci-dessus et **je m'engage** à mettre en œuvre mon projet tel que décrit dans le dossier de candidature et à respecter les obligations définies dans le cadre de l'autorisation d'occupation du domaine public et des règlements municipaux en vigueur.

Fait à : le

Signature :